

Harcèlement moral et violences au travail - 1 jour

FORMATION
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 91

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables en entreprises, membres du CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail),...

OBJECTIFS

- Reconnaître et prévenir les situations de harcèlement moral et des violences au travail.
- Connaître les conséquences de ces situations.
- Être capable d'agir face au harcèlement moral et aux violences au travail.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Définitions du harcèlement moral et de la violence au travail :
 - Études et statistiques.
 - Présentation des formes et des techniques de harcèlement.
 - Cadre réglementaire : dispositions générales, spécifiques aux divers types de harcèlement et la jurisprudence.
2. Les implications pour le salarié et pour l'établissement.
3. Comment réagir à une situation de violence : études de cas et simulations.
4. Politique de prévention des risques :
 - Encadrement.
 - Organisation.
 - Outils.
 - Ressources.
 - Suivi.

Synthèse et bilan de la formation.

VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

INFOS PRATIQUES

REF. : P-P003

Durée : 6h sur 1 jour.

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum, (nous consulter pour plus de personnes).

Intervenants FPSI : sapeurs pompiers en activité, formateurs de la Police Nationale.



LA RÉGLEMENTATION

Article L4121-1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1) Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2) Des actions d'information et de formation ;
- 3) La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

SUPPORTS - MATERIEL

ED 896 de l'INRS.

NOUS CONTACTER :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr